

DELIBERATION N° 2018/408

Donnant un avis favorable aux demandes de dérogation temporaire au principe du repos dominical présentées par la société CARREFOUR, la société GEANT DUMBEA et la société SUPER U AUTEUIL

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 28 novembre 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code du travail de la Nouvelle-Calédonie,

VU les demandes de la Direction du Travail et de l'Emploi du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, reçues en mairie le 7 septembre 2018 et le 15 octobre 2018, enregistrées sous les n°7109 et 8206,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/93 du 22 octobre 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances », entendue en séance du 6 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux demandes de dérogation temporaire au principe du repos dominical présentées :

- par la société CARREFOUR, lors des fêtes de fin d'année, les dimanches 16, 23 et 30 décembre 2018 ;
- par la société GEANT DUMBEA, lors des fêtes de fin d'année, les dimanches 16, 23 et 30 décembre 2018 ;
- par la société SUPER U AUTEUIL, lors des fêtes de fin d'année, les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

ARTICLE 2 /

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 NOVEMBRE 2018



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	-	1
GOUVERNEMENT NC	-	1
INTERESSEES	-	3